



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2016

Etaient présents : JOLY Olivier - CHABANNY Jean-Paul - LE GALL Nathalie - LAURENDON Alain - POYET Ghyslaine - MATHEVET François - DAUPHIN Béatrice - FRANÇON René - DE VILLOUTREYS Catherine - BLOIN Christophe - JOANNEZ Paul - GUYONY Jean-Pierre - GRANGE Pierre - DE MARTIN DE VIVIES Annie - SIENNAT Jocelyne - PELOUX Pascale - BERTHEAS Alain - GIBERT Christine - TIFFET Olivier - HULAIN Pascale - BENEVENT René - SAGNARD Jérôme - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - FALL-EXBRAYAT Bineta - TAVITIAN Carole - DUFOUR Alexandra - CHOSSY Jean-Baptiste - GARDE Michel - OLLE Carole - CHARPENAY Georges - BRAT Jean-Pierre - CARROT Mireille

Absents excusés : CHABANNY Jean-Paul - LAURENDON Alain - DAUPHIN Béatrice - DE MARTIN DE VIVIES Annie - PELOUX Pascale - BERTHEAS Alain - SAGNARD Jérôme - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - FALL-EXBRAYAT Bineta - TAVITIAN Carole - OLLE Carole - BRAT Jean-Pierre - CARROT Mireille

Procuration : CHABANNY Jean-Paul à GRANGE Pierre
LAURENDON Alain à JOLY Olivier
DAUPHIN Béatrice à SIENNAT Jocelyne
DE MARTIN DE VIVIES Annie à GIBERT Christine
PELOUX Pascale à LE GALL Nathalie
SAGNARD Jérôme à FRANÇON René
TAVITIAN Carole à DUFOUR Alexandra
BRAT Jean-Pierre à GARDE Michel
CARROT Mireille à CHARPENAY Georges

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur ce compte-rendu. Ce dernier, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2016-48 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2016-16 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local sportif au stade de football des Unchats

- Marché à procédure adaptée confié à la société CS Bâtiment de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT pour un montant de 46 750 € HT soit 56 100€ TTC.

Décision n° 2016-17 – Convention de location de malles contenant des jeux pour les temps péri-éducatifs

- Convention conclue avec l'organisme LES FRANCAS de la Loire, aux conditions suivantes :
 - tarif de location : 2 € le jeu par mois
 - caution : 153.00 € (non encaissée)
 - transport à la charge de la commune

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 juillet 2017.

Décision n° 2016-18 – Avenant n° 1 au marché de service pour l'entretien des installations thermiques et climatiques des bâtiments communaux

- Avenant n° 1 au marché conclu avec la Société BEALEM prenant en compte les modifications suivantes :

AJOUT DES PRIX SUPPLEMENTAIRES SUIVANTS

- Entretien annuel du réseau de chaleur

2 700 € HT soit 3 240 € TTC par prestation

SUPPRESSION DES PRIX SUIVANTS

- Entretien des chaudières de l'école maternelle des peupliers et l'école élémentaire des Cèdres

184 € HT soit 220.80 € TTC pour l'école maternelle les Peupliers et l'école élémentaire les Cèdres

277 € HT soit 332.40 € TTC pour le Pôle culturel

Le total de l'avenant sera de 2 239 € HT soit 2 686.80 € TTC.

Les autres clauses du marché restent inchangées

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 239 €
- Montant TTC : 2 686.80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 22.0896%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 375 €
- Montant TTC : 14 850 €

Décision n° 2016-19 – Contrat d’entretien de toilettes sèches

- Marché à procédure adaptée, correspondant à l’entretien des toilettes sèches situées sur les bords de Loire, quartier Saint-Rambert au niveau du site Accrobranche et quartier Saint-Just en-dessous de la place du Tabagnon, confié à la SARL OASURE, pour un forfait annuel de 4 880 € prévoyant 52 passages par an.

Décision n° 2016-22 – Vérification périodique réglementaire – année 2016

- Marché à procédure adaptée, correspondant à la vérification périodique réglementaire des équipements municipaux suivants :
 - vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux,
 - vérification annuelle des installations gaz des bâtiments communaux,
 - vérification annuelle des harnais, ceintures de sécurité équipées, et les équipements de protection individuelle divers,
 - vérification semestrielle camions multi-benne et camion nacelle.confié à la société DEKRA pour un montant total de 8 915,90 € HT soit 10 699.08 € TTC

Décision n° 2016-23 – Contrat d’animation des bords de Loire

- Contrat passé avec la SAS ART PROD SCENES, dans le cadre des mercredis en fête 2016, pour un coût total de 29 200.00 € HT.

2016-49 - Renouvellement de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l’Etat

A l’**unanimité**, l’Assemblée approuve la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l’Etat, telle qu’elle a été présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toute autre pièce administrative s’y rapportant.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

2016-50 – Groupement de commandes relatif aux travaux rue Aristide Briand

A l’**unanimité**, l’Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à la création d’un groupement de commande, à conclure avec la Communauté d’agglomération Loire Forez pour le lancement et la passation d’un marché ayant pour objet la réalisation de travaux d’assainissement et d’eau potable, rue Aristide BRIAND, à Saint-Just-Saint-Rambert.

Elle désigne Monsieur François MATHEVET représentant et son suppléant Monsieur Pierre GRANGE (parmi les membres à voix délibérative de la CAO de la Commune) au sein de la commission d’appel d’offres spécifique de ce groupement.

AFFAIRES SOCIALES

2016-51 – Approbation de la convention chantiers éducatifs, année 2016 à conclure avec le Département de la Loire et l'association intermédiaire Utile Sud Forez

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention « chantiers éducatifs » pour l'année 2016, avec un nombre total de 1 120 heures, moyennant un coût de 16 € par heure soit 17 920 €. Elle habilite Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget de la commune.

FINANCES

2016-52 – Convention à conclure avec le Département de la Loire pour l'aménagement de la route départementale n° 12 dans la traversée d'agglomération boulevard Jean Jaurès, 2^{ème} tranche

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention d'aménagement de la route départementale n° 12, boulevard Jean Jaurès 2^{ème} tranche, telle qu'elle a été présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

2016-53 – Convention à conclure avec le Département de la Loire pour la mise en place de coussins sur la RD 8, rue Waldeck Rousseau

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention de mise en place de coussins sur la rue Waldeck Rousseau, telle qu'elle a été présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

2016-54 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à OASIS

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'attribuer une subvention exceptionnelle, de 7 000 €, au titre de l'année 2016.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget communal.

2016-55 – Attribution d'un acompte au Duffy Duck et au Tennis Club la Quérillière, par anticipation à la subvention exercice 2016

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder au titre de l'année 2016, aux avances sur subventions énoncées ci-dessous :

- 1 900 € à l'association Duffy Duck,

- 7 000 € à l'association Tennis Club la Quérillière.

Elle habilite Monsieur le à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.
La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget communal.

2016-56 – Durée d'amortissements des biens

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les durées d'amortissement énoncées ci-dessous :

Immobilisations incorporelles	
Logiciels	2 ans
Droit au bail	5 ans

Immobilisations corporelles	
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	5 ans
Mobilier	6 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffres-forts	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Equipements de garages et ateliers	5 ans
Equipements de cuisines	5 ans
Equipements sportifs	5 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagement de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagement de bâtiments installations électriques et téléphoniques	10 ans
Immeubles productifs de revenus	20 ans
Petit matériel et petit mobilier acquis lors de la création d'un nouveau service	1 an
Biens inférieurs à 500 € HT	1 an
Terrain et bâtiment du jardin d'enfants dépenses / recettes	20 ans

Fonds de concours versés pour les travaux de voirie ou d'aménagements de réseaux	
subvention d'équipement versée à une personne de droit privée :	5 ans
subvention d'équipement versée à un organisme public	15 ans
Fonds de concours versés pour l'acquisition d'abribus	5 ans
Terrain et bâtiment du jardin d'enfants dépenses / recettes	20 ans

Elle note que la présente délibération se substitue à toute autre délibération.

PATRIMOINE COMMUNAL

2016-57 - Acquisition de parcelles de terrain appartenant à Monsieur SOUCHON, sur les bords de Loire

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée section 250 AK n° 70 et 250 AL n° 39 d'une superficie totale de 1 106 m², au prix de 5 530 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2016-58 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Madame BERGER, lieudit la Ville

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 65 d'une superficie de 190 m², au prix de 28 500 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2016-59 - Cession de parcelles de terrain situées rue Jayol au profit de Monsieur BOSTVIRONNOIS et Madame GAGNAIRE

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de la cession des parties (a) et (c) des parcelles 250 AP n° 176 et 565 d'une superficie totale de 266 m², au prix de 37 240 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante ainsi que l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 77 du budget communal.

2016-60 - Approbation de la convention d'autorisation de travaux de voirie à conclure avec la SCI MEUNIER

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la convention d'autorisation de travaux de voirie sur les parcelles cadastrées section 250 AS n° 291 et 295, à conclure avec la SCI MEUNIER, telle qu'elle a été présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer.

2016-61 - Acquisition de parcelles de terrain appartenant aux conjoints ROUCHON, situées route de Saint-Etienne

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de l'acquisition des parcelles cadastrées section 250 AR n° 553 et 554 d'une superficie de 101 m², au prix de 1 €,

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

URBANISME

2016-62 - Attribution de noms de rues

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les dénominations de routes, rues et chemins énoncés ci-dessus :

- Vers Route du chasseur (D8) :
 - Chemin de la Valotte
 - Chemin de Chativet
- Route de Saint-Victor
 - Route du Joug
 - Chemin de la Thibonnière
- Route du barrage (D32) qui va des Granges au mur du barrage
 - Route des Faux
- A Etrat :
 - Chemin des Brosses
 - Chemin des Ecoliers
 - Route de la croix des Sagnes
 - Chemin du crêt de Bizet
 - Chemin de la pierre étroite
 - Chemin du puits de la Font
 - Chemin du hameau de Chazelon
 - Chemin des Bruyères
- Sur la Route de Saint-Etienne :
 - Chemin de Pluy

Fin de séance à 20h05

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 mai 2016 à 19h15, salle du Prieuré